Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins



Le plaisir est sous l'eau avec la FFESSM!

N°1 en France, reconnue dans le monde entier, la Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM) vous offre un cadre de pratique idéal pour la plongée et les disciplines associées.

• Où se procurer une licence ?

Les licences FFESSM sont disponibles auprès :

- des clubs associatifs affiliés EFESSM
- des structures commerciales agréées FFESSM.

• Quelle est la durée de validité d'une licence FFESSM?

Une licence est valable 15 mois au maximum, du 15 septembre de l'année au 31 décembre de l'année suivante (ex. 15/09/2004 – 31/12/2005).

• Je suis en vacances durant l'été, la licence ne sera valable

que jusqu'en décembre. Ai-je intérêt à prendre une licence?

Les avantages associés sont tels (assurance en particulier) qu'il est intéressant de prendre sa licence, même pour quelques mois. Elle vous donne accès à l'ensemble des formations, des certifications reconnues dans le monde entier par l'intermédiaire de la fédération internationale (la CMAS) et des activités de la FFESSM. Elle vous permet de bénéficier des partenariats multiples tissés avec la FÉdération

Quels sont les avantages de la licence FFESSM en termes d'assurance

Vous disposez de garanties valables :

- dans le monde entier.
- que vous pratiquiez la plongée en structure ou hors structure, au sein ou en dehors de la FFESSM,
- vous êtes aussi assuré pour les activités connexes (randonnée subaquatique, apnée, etc.),
- vous êtes assuré en Responsabilité Civile RC- (incluse dans la licence) et surtout, vous pouvez souscrire une assurance individuelle accident (optionnelle mais fortement conseillée).

L'assurance en RC vous couvre pour les dommages causés à autrui. Au sein des clubs FFESSM, vous devez être licencié(e) pour bénéficier de cette garantie. Au sein de certaines structures commerciales, cette assurance est déjà prise par la structure elle-même. Par contre, dans ce dernier cas, vous n'êtes couvert que lorsque vous plongez dans la structure. Par l'acquisition de la licence, l'assurance en RC vous couvre également dans vos pratiques hors structure : un plus certain!

L'assurance "individuelle accident" vous couvre en cas d'accident sans tiers responsable. Supposons que vous ayez un accident de plongée (piqûre, morsure, accident de décompression...) nécessitant votre transfert immédiat vers un hôpital ou un caisson hyperbare. Sans assurance "individuelle", les frais sont à votre charge, même si vous plongez dans une structure! A titre indicatif, dans certaines zones, un transfert par hydravion, avion... accompagné d'une recompression thérapeutique en caisson peuvent occasionner des frais allant jusqu'à 15 000 €, les dits frais n'étant pas toujours pris en charge par la structure de plongée.

Pour en bénéficier, vous devez souscrire un contrat spécifique. Dans ce cadre, la licence FFESSM vous offre des conditions extrêmement avantageuses.

D'autres contrats d'assurance peuvent vous être également proposés : Assurance voyage plongée dans le monde entier (annulation, interruption, assurance bagages voyage plongée), assurance individuelle accident et assurance voyage plongée pour les moniteurs professionnels.

À combien revient une licence ?

Cela dépend des options souscrites :

- Licence seule (assurance RC et assistance juridique tarifs 2011) : enfant moins de 12 ans : 10,10 € - Jeune 12 à 16 ans : 22,80 €- Adulte : 36,00 €.
- Cotisation club : variable selon le club, il est possible de prendre une "licence passager", sans acquitter de cotisation club (dans ce cas, il se pourrait que vous ne puissiez pas bénéficier des avantages offerts par le club)
- Assurance individuelle accident : 18 à 50 € selon option choisie

A minima, en intégrant l'assurance "individuelle accident" et hors cotisation club, cela revient donc à environ 54 €!

Cela correspond au simple prix d'une plongée dans une zone touristique : avec l'assurance de plonger serein.

Le montant des garanties ainsi que toutes les informations concernant les contrats d'assurances proposés aux licenciés FFESSM peuvent être consultés sur le site www.cabinet-lafont.com

Informations complémentaires

INFO: www.ffessm.fr

N° Indigo 0 820 000 457